



## SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 27 janvier 2021

Délibération n°04/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 janvier à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 15 janvier 2021.

Membres présents : Messieurs William JACQUILLARD, François NEBOUT, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY, Gérard ROY, Jacques CHABOT, Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Jeanne FILLOUX, Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jean-Hubert LELIEVRE, François BONNEAU, Madame Fabienne GODICHAUD.

Monsieur Mathieu HAZOUARD donne son pouvoir à madame Martine PINVILLE.

Membres consultatifs présents : Monsieur Daniel BRAUD, madame Anne FRANGEUL.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Andréas KOCH, madame Cécile FRANCOIS.

**Objet : Ecole 42 Angoulême - Adhésion à l'association et subvention à l'association au titre de l'année 2021**

42 est une école d'informatique entièrement gratuite, ouverte à toutes et à tous sans condition de diplôme et accessible dès 18 ans. Sa pédagogie est basée sur le peer-to-peer learning : un fonctionnement participatif, sans cours, sans professeur, qui permet aux étudiant(e)s de libérer toute leur créativité grâce à l'apprentissage par projets. 42 a été fondée à l'initiative de Xavier Niel en 2013 alors que l'industrie du numérique en France subissait une importante pénurie de développeurs informatiques.

Dans le cadre du lancement de 42 Network, réseau international des écoles 42 dans le monde, Angoulême s'est positionnée pour ouvrir une école 42 sur son territoire, à l'instar des villes françaises de Lyon ou Nice. Il s'agit d'une opportunité pour le territoire et ses entreprises.

Le projet d'implantation de 42 Angoulême est porté à l'origine par le Département de la Charente, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême. C'est au sein du Campus Image, sur les rives du fleuve Charente, qu'un bâtiment de près de 1 300 m<sup>2</sup> est en cours de rénovation pour accueillir l'école. Son installation et son lancement ont été confiés au Pôle Image Magelis qui anime et coordonne le Campus de l'image réunissant actuellement douze écoles d'enseignement supérieur dans le domaine de l'image.

L'école 42 Angoulême est gérée par l'association du même nom, association loi 1901 dont l'Assemblée constitutive se tiendra le 5 février 2021. L'ouverture de l'école est prévue pour l'automne 2021 (première Piscine). Le recrutement du ou de la directrice est en cours. Il ou elle sera chargé(e) du lancement puis de la gestion de l'école et de la mise en œuvre de la pédagogie développée par 42.

Le Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis pourrait légitimement adhérer à l'association Ecole 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine en qualité de membre de droit, avec six représentants au sein de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, à la suite de la création de l'association, et pour faire face aux premiers frais (partenariat Ecole 42, frais de création, salaire du directeur, frais de communication), il est proposé de voter une subvention de 200 000 euros dans le cadre d'une convention à intervenir avec l'association. Lorsque l'association aura définitivement arrêté son budget prévisionnel 2021, il sera proposé au comité syndical de voter une subvention complémentaire, couvrant l'ensemble des frais de fonctionnement 2021 de l'association Ecole 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (14 présents – 15 votants – 15 voix « pour ») :

- acceptent le principe de l'adhésion du Syndicat Mixte à l'association Ecole 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine ;
- ratifient les statuts de l'association Ecole 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine ;
- acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir entre l'association Ecole 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine prévoyant le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 € ;
- autorisent monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents ;
- désignent les six représentants du Syndicat Mixte à l'Assemblée Générale de l'association comme suit :
  - Monsieur Jérôme SOURISSEAU,
  - Monsieur François BONNEAU,
  - Monsieur William JACQUILLARD,
  - Madame Martine PINVILLE,
  - Monsieur Gérard ROY,
  - Madame Valérie SCHERMANN.
- autorisent monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire  
du fait de sa publication le 4 fév. 2021  
et de sa transmission au  
représentant de l'Etat le 4 fév. 2021  
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 4 février 2021

Signé: Le Président

Le Président,  
Jérôme SOURISSEAU

